

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2018

**ORDONNANCES ÉLABORATION DES DÉCISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR
L'ENVIRONNEMENT - (N° 526)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 65, substituer aux mots :

« , ainsi que »

les mots :

« résultant du projet lui-même et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.